

**RENCONTRE DES JEUNES CENTRAFRICAINS DE LA DIASPORA
LEADERS D'OPINION**

**LUTTES
ET PERENNISATION DES ACQUIS DEMOCRATIQUES EN
CENTRAFRIQUE**

**NOTE
PRESENTEE PAR CLEMENT BELIBANGA
ECONOMISTE ET UNIVERSITAIRE
ANCIEN DOYEN DE LA FACULTE DE DROIT ET DES SCIENCES
ECONOMIQUES DE L'UNIVERSITE DE BANGUI**

**CHECY (FRANCE)
1^{ER} NOVEMBRE 2013**

**RENCONTRE DES JEUNES CENTRAFRICAINS DE LA DIASPORA
LEADERS D'OPINION**

CHECY (FRANCE)
1^{ER} NOVEMBRE 2013

LUTTES
ET PERENNISATION DES ACQUIS DEMOCRATIQUES EN
CENTRAFRIQUE

NOTE
PRESENTEE PAR CLEMENT BELIBANGA
ECONOMISTE ET UNIVERSITAIRE
ANCIEN DOYEN DE LA FACULTE DE DROIT ET DES SCIENCES
ECONOMIQUES DE L'UNIVERSITE DE BANGUI

Clement.belibanga@hotmail.fr

L'histoire de la République centrafricaine est émaillée par plusieurs luttes politiques et syndicales. On peut retenir la résistance à la colonisation française marquée par la guerre de Kongo-wara. Depuis l'indépendance, des luttes politiques et syndicales se sont multipliées contre les pouvoirs de partis uniques, la dictature et l'intolérance. On peut citer les luttes populaires de 1979 initiées par des élèves et étudiants et qui ont amené la chute de l'Empire et l'instauration de la démocratie dans une région dominée par les régimes à partis uniques. Entre 1990 et 1993, les luttes ont fait chuter le régime du parti unique instauré en 1981.

Toutes ces luttes ont instauré les régimes démocratiques éphémères où des pouvoirs issus des élections ont été renversés ou perturbés par des rebellions armées ou des mutineries ou par un coup d'Etat.

Ces situations sont imputables à la mauvaise gestion du système démocratique, transformé en pouvoir personnel, tribal, régionaliste ou familial où les règles inhérentes au fonctionnement de la démocratie sont foulées au pied et/ou la gestion économique et sociale est incapable de répondre à la demande sociale.

Dans cet exposé où j'ai été sollicité au dernier moment, je me cantonnerai à évoquer très rapidement les luttes récentes menées en Centrafrique qui ont abouti aux changements de régimes respectifs dans la première partie. Par la suite nous exposerons les causes de l'instabilité démocratique et la problématique de la pérennisation de la démocratie en Centrafrique.

Ière PARTIE

LES DIVERSES LUTTES POLITIQUES

On peut dater à partir de janvier 1979 le début des grandes luttes postindépendances. Les premières luttes ont permis au peuple centrafricain de conquérir la démocratie et des libertés fondamentales et d'instaurer la première expérience démocratique en Afrique francophone. Les luttes ont été permanentes et ont toujours répondu à la volonté du peuple de demeurer libre et dénoncer les dérives du processus de la transition démocratique par les gouvernants successifs.

D) - LES LUTTES DE 1979, LA CHUTE DE L'EMPIRE ET L'EXPERIENCE DEMOCRATIQUE DE 1981

Le « mai 68 » centrafricain qui a eu lieu en 1979 a fait chuter l'Empire et ouvert la voie à un régime démocratique qui a été mis fin par le coup d'Etat de Septembre de 1981.

A)- Les mouvements des élèves et étudiants de 1979

Les luttes contre l'Empire en 1979 trouvent leur origine dans l'obligation du pouvoir faite aux élèves de porter des uniformes pour aller à l'école. Cette demande est perçue comme irréaliste pour les parents qui accumulaient des mois d'arriérés de salaires et de fait se trouvaient dans l'impossibilité d'acheter ces habits à leurs enfants. Le mot d'ordre « payer nos parents et nous achèterons les uniformes » décrit bien la situation, une revendication inaccessible pour le pouvoir, les caisses de l'Etat étant vides. Les conditions objectives étant remplies pour lutter contre une dictature qui a muselé le peuple, instauré un régime policier, interdit les manifestations et les réunions. La jeunesse porteuse du changement a pris sa responsabilité historique et le mouvement a gagné les étudiants qui avec certains hommes politiques clandestins ont organisé la résistance. La population a adhéré sans tarder à ce mouvement, soutenu également par les étudiants centrafricains à l'étranger.

Le pouvoir contesté a utilisé les grands moyens de répression contre les manifestants : arrestations en masse, emprisonnements et assassinats des élèves et étudiants.

La mobilisation de l'opinion nationale et internationale devant ces massacres a amené la France et les Africains à demander la mise en place d'une commission d'enquête africaine à l'issue de la Conférence France-Afrique tenue à Kigali en 1979. Cette commission dirigée par un magistrat sénégalais confirme les massacres des élèves et étudiants.

B) - Le coup d'Etat de septembre 1979 et l'instauration d'un régime démocratique

L'absence d'une direction vigilante et clairvoyante de la lutte a profité à la France qui a fait un coup d'Etat et remis le Président David Dacko au pouvoir. Le motif évoqué est que celui-ci n'avait pas fini son mandat quand il avait été renversé par le Colonel Jean- Bédel Bokassa en janvier 1966. Les différentes couches populaires ont maintenu leur mobilisation qui n'a pas faibli et ont exigé du nouveau pouvoir l'instauration d'un régime démocratique.

Les nouvelles autorités vont convoquer un séminaire national de réflexion (première conférence nationale en Afrique) qui va regrouper toutes les couches de la population et sera dirigé par feu François Péhoua. Plusieurs recommandations pertinentes ont été faites dont l'instauration d'un régime démocratique multipartite. Pour la première fois en Afrique francophone, un pays, le Centrafrique va adopter un régime de libertés dans l'îlot des pays à régimes dictatoriaux.

C)- Des élections multipartites au coup d'Etat de Septembre 1981

L'élection de 1981 a vu la victoire du président David Dacko. Cette victoire fut contestée par l'ensemble des autres candidats qui n'ont pas défini ensemble une stratégie pour sauver la démocratie naissante. Il a manqué à une partie de l'opposition un discernement de la situation. L'opposition aurait pu s'abstenir de la violence, notamment le MLPC qui a instauré une sorte de guérilla urbaine.

En réalité en démocratie, le Président n'a pas tous les pouvoirs, une partie est détenue par les députés élus au suffrage universel.

L'opposition aurait pu s'organiser pour les élections législatives où elle allait probablement être majoritaire et partager le pouvoir avec le président nouvellement élu et ainsi sauver la nouvelle démocratie.

La violence généralisée a rendu le pays ingouvernable et a bloqué les activités économiques et sociales. Sous pression des régimes à parti unique de la sous-

région et du mouvement violent, le Président David Dacko va donc passer le pouvoir au général Kolingba.

L'expérience de la démocratie en Centrafrique va s'arrêter et le régime totalitaire va revenir avec la suspension de la constitution donc de la légalité républicaine.

II)- LES LUTTES SOUS LE PARTI UNIQUE ET LA RESTAURATION DE LA DEMOCRATIE.

Au lendemain du coup d'Etat de septembre 1981, les militaires se sont accaparés de tous les leviers du pouvoir jusqu'en 1987, année à laquelle le pouvoir a instauré le parti unique, le RDC. Les premières luttes sont celles des travailleurs avec la reprise des activités syndicales, et ensuite les luttes politiques avec la naissance des 4CN suite à la lettre ouverte au Chef de l'Etat André Kolingba demandant une conférence nationale.

A)- La création du Rassemblement Démocratique Centrafricain

Le coup d'Etat de septembre 1981 a dissout tous les partis politiques et les syndicats des travailleurs, qui sont pour le régime militaire « fauteurs du désordre » qui ont déstabilisé le régime du Président Dacko. Le premier gouvernement est composé que des militaires qui sont arrivés par hasard au pouvoir, donc sans préparation aucune. Certains cadres civils appelés « hauts commissaires » ont été placés dans certains ministères dits techniques pour assister les militaires. En 1987, une constitution va instaurer le parti unique et le « oui » au référendum organisé pour avaliser la loi fondamentale signifiait par la même occasion l'élection du général André Kolingba comme Président de la République.

B)- Les luttes sous le parti unique

On peut distinguer les luttes syndicales et politiques

1)- Les luttes syndicales

Les syndicalistes sont restés néanmoins actifs pendant la période de parti unique. S'ils sont demeurés formellement interdits en Centrafrique, leurs activités extérieures se sont poursuivies et participèrent aux congrès internationaux et avaient le soutien des autres syndicats étrangers, notamment Français et Américains. Le Congrès Américain, va faire pression sur le gouvernement centrafricain en interdisant la RCA de commercer avec les Etats-Unis si l'interdiction des activités syndicales des travailleurs centrafricains n'était pas levée. Cette pression va obliger le gouvernement centrafricain à prendre un texte pour autoriser les activités syndicales en 1988. L'Union Syndicale des

Travailleurs de Centrafrique (USTC), syndicat le plus important du pays va reprendre ses activités. Les travailleurs de tous les secteurs vont s'organiser dans leurs bases respectives et d'autres syndicats favorables au pouvoir ont été également créés.

La Fédération Syndicale des Enseignants de Centrafrique (FSEC), la plus importante va réorganiser ses bases. C'est ainsi qu'est né le Syndicat de l'Enseignement du Supérieur (SYNESUP), premier syndicat des enseignants du supérieur. Celui-ci composé par des jeunes universitaires, pour la plupart anciens militants de l'UNECA (Union Nationale des Etudiants Centrafricains en France). Il va survivre à l'université les enseignants ayant intégré le parti unique et ceux qui s'opposent et se trouvent en majorité dans le syndicat.

La première grève des enseignants est celle de l'université pour revendiquer le rétablissement des indemnités de recherche qui ont été supprimées. D'autres revendications vont s'ajouter : généralisation des indemnités de logement à tous les enseignants du supérieur, l'élection des cadres académiques par leurs paires, et l'instauration des congés sabbatiques pour ceux qui veulent approfondir les recherches ou faire leurs thèses.

Les retards des salaires dans la fonction publique vont généraliser les grèves illimitées avec fond, la revendication de la démocratie.

2)- La lettre ouverte au Chef de l'Etat

En mai 1990, en marge de la grève de l'université, fut initiée la lettre ouverte au Chef de l'Etat, dont les premiers signataires sont des anciens hommes politiques qui ont été candidats à la dernière élection présidentielle de 1981. Les jeunes cadres et universitaires feront partis des signataires. La demande formulée est la convocation de la conférence nationale en vue de la restauration du régime démocratique. Une structure, dénommée Comité de Coordination pour la Convocation de la Conférence Nationale (CCCCN) va mener une lutte continue pour la restauration d'un régime des libertés.

La réponse du pouvoir a été un refus : arrestation des membres lors d'une réunion, limogeage de leurs fonctions les cosignataires. La lutte s'est radicalisée par l'organisation des manifestations « illégales » parce que les demandes d'autorisation ont été systématiquement rejetées.

3)- La Baule et l'instauration de la démocratie

Les militants pour la démocratie vont faire six mois en prison. Face à la pression nationale et internationale et en faveur de la déclaration de La Baule de François

Mitterrand, le pouvoir va libérer les trente détenus politiques. Le président André Kolingba va faire une déclaration solennelle la veille de la libération des prisonniers politiques, membres des 4CN pour restaurer la démocratie multipartite.

Plusieurs partis politiques ont été créés et les anciens ont repris leurs activités et sont organisés au sein de la Concertation des Forces Démocratiques (CFD) Néanmoins, les partis ont continué à réclamer la conférence nationale souveraine. A la place fut organisé le débat national où la quasi-totalité des membres de la CFD l'ont boycotté. Et c'est pendant la marche pour dénoncer le Grand débat que le Docteur Claude Conjungo, membre du Comité exécutif de l'Alliance pour la Démocratie et le Progrès (ADP) a trouvé la mort. Il est désormais le martyr pour la démocratie pour les Centrafricains et une avenue porte son nom.

III)- LE POUVOIR MLPC ET LA NOUVELLE CONSTITUTION

Les élections ont porté au pouvoir le Président du MPLC, Ange-Félix Patassé suite à l'unique élection démocratique qui a lieu dans ce pays. Mais très vite des divergences vont apparaître entre les partis de la mouvance. La gestion du pays ne répond plus aux normes démocratiques. Les partis de l'opposition vont se liguer contre un régime qui ne respecte plus les principes démocratiques. Les élections de 1998 et 1999 seront entachées de fraudes.

1)- Les élections démocratiques de 1993 et les premières divergences au sein de la mouvance présidentielle

Les partis politiques de l'opposition se sont regroupés au sein de la Concertation des Forces Démocratiques et ont décidé de présenter un candidat unique contre le président sortant. L'objectif est l'organisation de la conférence nationale souveraine par le nouveau Président. Le Professeur Goumba a été élu pour porter le drapeau de l'opposition. Le MPLC qui a participé aux primaires a néanmoins maintenu son candidat alors que celui-ci a été battu par le professeur Goumba.

Sorti premier aux élections législatives (33 députés sur 105), le MLPC va constituer une mouvance avec certains partis politiques pour gouverner. Très vite des divergences font apparaître au sein de cette mouvance dans la rédaction de la constitution. Le président Patassé et le MLPC ont opté pour un régime quasiment présidentiel en donnant au premier ministre aucun pouvoir dans la définition et la conduite de la politique de la nation et en fixant la durée du mandat présidentiel à six ans au lieu de cinq demandés par les autres partis. Ces

divergences de fond vont entraîner un clivage au sein du gouvernement avec le départ de quatre partis : ADP, MDD, PSD et le Forum Civique.

2)-Les premières violations de la constitution et les mutineries militaires

Le premier acte du pouvoir est de refuser les manifestations politiques, en commençant par une marche demandée par le parti RDC pour dénoncer les dérives autoritaires du pouvoir, la chasse aux sorcières et la tribalisation du pouvoir. Cette marche s'est quand même déroulée avec l'insistance de ce parti, la dénonciation de l'opinion publique, et l'opposition de certaines ambassades et des organisations internationales.

Il sera également reproché au Président de la République de violer l'article 22 de la constitution qui interdit le cumul des mandats en se maintenant à la présidence du MLPC.

En 1996 et 1997, vont apparaître les premières mutineries militaires pour dénoncer les nominations tribales et régionalistes en leur sein de l'armée nationale.

VI)- LA CHUTE DU POUVOIR MLPC ET L'AVENEMENT DU REGIME BOZIZE

Le pouvoir MLPC a cristallisé le mécontentement populaire à cause des violations constantes de la constitution et la gestion régionaliste de la chose publique. La communauté internationale venue au chevet de la RCA (MISAB, MINURCA, BONUCA) n'a pas amené le MLPC à opter pour une gestion démocratique du pouvoir. Le pourrissement de la situation socio-politique et sécuritaire a favorisé la rébellion de l'ancien Chef d'Etat-major des armées à prendre rapidement le pouvoir en mars 2003.

1)- Les mutineries et l'intervention de la communauté internationale

Les mutineries ont déstabilisé le pouvoir et le régime a instauré un climat de guerre civile en Centrafrique avec la création des milices (les karakos) qui ont terrorisé le pays et assassiné des paisibles populations. La mise en place de deux gouvernements d'union nationale (GUN et GADD) intégrant les partis de l'opposition n'a fait que repousser la crise politique. Ces gouvernements d'union nationale n'ont pas eu de coudée franche pour mener les actions. Seuls les ministres du MLPC pouvaient faire des nominations. Les ministres de l'opposition du GADD ont dû démissionner pour protester contre les dérives anti-démocratiques du pouvoir. Leur retour au gouvernement après quatre mois d'absence avait été exigé par la communauté internationale, condition pour renouer avec les institutions financières internationales.

2)- Les élections controversées de 1998 et de 1999

Les partis politiques de l'opposition se sont regroupés au sein de l'UFAP (Union des Forces Acquisées à la Paix) pour mutualiser leurs forces contre le pouvoir qui s'est radicalisé de plus en plus en interdisant toutes les manifestations. Appuyé par ses milices et une garde présidentielle totalement fidèle au pouvoir, le pouvoir va davantage sévir. A un moment, les partis étaient obligés de travailler dans la clandestinité.

Les élections législatives de 1998 vont être favorables à l'opposition, le MLPC et ses partis satellites sont à environ onze députés de la majorité absolue à l'Assemblée nationale. Il va donc grossir son rang avec une dizaine de députés « indépendants » sans atteindre la majorité exigée pour gouverner. Pour y arriver il va « acheter » un député d'un parti de l'opposition, le PSD, Dieudonné Koudoufara. Le lendemain des élections truquées les ministres de l'opposition vont quitter le gouvernement et aucun parti n'a accepté intégrer le prochain gouvernement avec un Premier Ministre, Anicet Doléguélé, parent du Chef de l'Etat. Les ministres du MDD qui ont été nommés ont appliqué le mot d'ordre de l'opposition en donnant leurs démissions. L'opposition s'est radicalisée dans sa lutte tant à l'Assemblée nationale qui a vu l'entrée des ténors de l'opposition et en bravant les interdictions des pouvoirs publics pour organiser des meetings. Lors des manifestations de l'opposition, on a assisté à plusieurs arrestations des leaders et des députés de l'opposition (sans la levée de l'immunité parlementaire) sont emprisonnés. Ces derniers ont été arrêtés chez eux.

Les élections présidentielles de 1999 ont été rocambolesques. Malgré des multiples fraudes, la commission électorale s'apprêtait à donner un résultat qui exigeait un deuxième tour. La même instance va déclarer plus tard le Président sortant élu au premier alors que les équipes du MLPC s'apprêtaient à repartir en campagne pour le second tour.

2)- La tentative du coup d'Etat attribuée au Général André Kolingba et la chasse aux sorcières

L'élection présidentielle truquée de 1999 où l'ancien Président de la République est classé second avec une perspective d'aller au second tour semble être le mobile de cette tentative du coup d'Etat. Le général André Kolingba, qui a appelé à la modération après les résultats officiels de cette élection n'a pas sans doute accepté que son second tour lui soit volé. La tentative du coup d'Etat qui

lui est attribuée est une réponse à l'impossible alternance au sommet de l'Etat, une exigence essentielle de la démocratie.

La suite est devenue sanglante. La chasse est organisée contre les membres de la tribu de l'ancien Chef de l'Etat. Plusieurs cadres de cette tribu ont été tués et une grande masse est allée en exil. Nous avons assisté pour la première à ce qui ressemble à un début de génocide.

3)- La rébellion du général François Bozizé et sa prise de pouvoir

Le pouvoir a accusé le général Bozizé d'avoir également préparé un coup d'Etat et la mise en scène de le capturer a échoué. Le Général va se retirer avec ses hommes au camp militaire du RDOT à la sortie nord de Bangui. Le Premier Ministre Martin Ziguélé, à l'Assemblée nationale l'a vainement rassuré en le présentant comme un enfant du pays alors que le général Kolingba était un « étranger ».

Le général François Bozizé va donc choisir la lutte armée comme moyen d'accéder au pouvoir même si celle-ci est proscrite par la constitution. Le Tchad et la France vont le soutenir dans cette aventure sanglante.

VI)- LE REGIME DE BOZIZE OU LE POUVOIR PATRIMONIAL

Après dix ans du pouvoir, le MPLC a fait l'unanimité contre lui. Sa politique dévastatrice, la volonté du Président Patassé de ne pas respecter le nombre de mandat constitutionnel, ses résultats économiques insuffisants, la violence de son pouvoir...ont mobilisé les partis de l'opposition, les syndicats, la société civile qui ont constitué un front contre lui. Les conditions objectives de sa chute étaient réunies depuis 1999.

L'arrivée de la rébellion de Bozizé dont les membres étaient composés en majorité des Tchadiens était perçue comme un soulagement pour le peuple.

1)- La période de transition et les premières divergences

L'accueil triomphal qui fut réservé au général François Bozizé témoignait de la demande du changement que le peuple a souhaité, même si celui-ci a été dévastateur sur le plan économique et social. La nomination d'Abel Goumba, cet opposant historique au poste de Premier ministre a rassuré la population, croyant à un avenir meilleur. La prise de pouvoir par la voie armée et la suspension de la constitution n'ont donc pas troublé la classe politique centrafricaine et aucune condition n'a été posée au Général autoproclamé Président de la République.

Très vite, la mauvaise gouvernance s'est imposée et les critiques du Premier Ministre Abel Goumba ont valu son limogeage pour que le Président Bozizé puisse avoir des coudées franches.

La rédaction de la constitution va faire apparaître la grande divergence politique entre François Bozizé et le conseil national de transition sur des points essentiels : la durée du mandat présidentiel fixée à cinq ans alors que le Président avait souhaité qu'il soit fixé à six ans et les pouvoirs du Premier Ministre que le général Bozizé voulait réduire contrairement au CNT. Sur ces points, les propositions du CNT ont été retenues.

2)- La lutte inébranlable de l'UFVN

L'Union des Forces Vives de la Nation a été créée en 2005 et regroupait les partis politiques de l'opposition. Elle avait élaboré un accord électoral unificateur pour s'opposer au Président Bozizé qui n'a pas tenu à sa promesse de ne pas se présenter après la période de transition. Les élections se sont déroulées dans des conditions contestables et la politique menée par le pouvoir KNK n'était pas de nature à améliorer la situation du peuple centrafricain. Le tribalisme, le régionalisme et le clientélisme dans les nominations à des fonctions publiques. Dans ces conditions l'UFVN a lutté pendant des années pour que le dialogue national soit instauré entre les fils et filles de Centrafrique. Le but était aussi d'organiser les élections libres et transparentes. L'engagement des nouveaux partis dans l'opposition a donné naissance au collectif de l'opposition avec une antenne en France. Les diverses luttes menées par ce collectif pour des élections transparentes n'ont pas abouti de la faute de certains partis qui sont allés aux élections truquées connues d'avance. L'engagement de ces compatriotes pour accompagner le Président Bozizé aux élections de Janvier 2011 n'est toujours pas bien compris par le peuple centrafricain. C'est cette attitude qui a ouvert le boulevard à la coalition Séléka pour s'emparer du pouvoir avec aujourd'hui les conséquences incalculables.

IIème PARTIE

L'INSTABILITE DE LA DEMOCRATIE ET LA PROBLEMATIQUE DE LA PERENNISATION DE LA DEMOCRATIE EN CENTRAFRIQUE

L'avènement de la gauche au pouvoir en France, pays colonisateur a créé une nouvelle donne en Afrique francophone. Dès 1981-1982, Jean-Pierre Cot, premier ministre de la coopération de François Mitterrand a voulu introduire la défense des droits de l'homme dans les relations avec les anciennes colonies. Les résistances des piliers africains de la Françafrique ont arrêté cet élan de ce jeune ministre qui perdra son poste.

Les bouleversements dans les pays de l'Est avec la chute du mur de Berlin allaient mettre fin à la guerre froide et modifier l'orientation au niveau de la stratégie géopolitique internationale. Le libéralisme politique va s'imposer comme le seul système mondial.

La déclaration de La Baule de François Mitterrand à la conférence France-Afrique de 1990 allait dans ce sens. L'aide sera désormais liée à l'instauration de la démocratie.

Les peuples africains ont saisi cette opportunité en même temps que les autres peuples pour exiger la liberté et la démocratie. En Centrafrique, le flambeau a été porté par les 4CN.

L'expérience centrafricaine a débuté en février 1991, date de la restauration de la démocratie multipartite. Mais en réalité, la pratique démocratique a commencé avec l'élection du Président Ange-Félix Patassé à la fin de l'année 1993.

Dans cette partie nous présenterons et analyserons les obstacles à la stabilité de la démocratie en Centrafrique et les conditions de la pérennisation de la démocratie dans ce pays.

VII)- LES OBSTACLES A LA STABILITE DE LA DEMOCRATIE EN CENTRAFRIQUE DE 1993 A 2013

Nous distinguerons dans cette partie les obstacles à la stabilité démocratique. Nous énoncerons les causes politiques, économiques et sociales, le rôle de l'armée et des rébellions et enfin le rôle de l'élite politique.

A)- Les causes politiques

Les causes politiques renferment la violation de la constitution, le tribalisme et le régionalisme, la corruption, l'impunité et les élections truquées ou refus d'alternance.

1)- Les violations de la constitution

La constitution étant la loi fondamentale qui régit la vie politique et sociale d'un pays, sa violation par la personne qui est supposée garantir son application constitue une haute trahison. L'opposition parlementaire a tenté de poursuivre le Président Patassé devant la cour de la République pour violation de l'article 22 de la constitution, parce que le Président de la République cumulait sa fonction avec celle du président du MLPC. Le bureau de l'Assemblée nationale que dirigeait l'honorable Hugues Débozendi avait déclaré recevable la requête des députés de l'opposition. Mais la requête contre le Président de la République n'a pas eu de suite par manque de majorité qualifiée. Une requête a été également déposée dans ce sens par Nicolas Tiangaye contre le Président Bozizé pour avoir été concomitamment chef de l'Etat et député. Pour ce dernier cas, les membres de la cour constitutionnelle acquis à la cause du Président de la République ont déclaré qu'ils étaientincompétents pour statuer sur ce cas d'école. Récemment, le président de la transition Michel Ndotodjia a eu cette même pratique de cumuler avec le ministère de la défense et a dû renoncer après la promulgation de la charte constitutionnelle.

Les diverses violations de la constitution concernent également l'interdiction d'accès des partis politiques aux médias de l'Etat, des manifestations des partis de l'opposition (meetings, marches pacifiques en particulier). De telles violations interdisent à l'opposition d'animer la vie politique, de s'exprimer sur les problèmes importants du pays, de mener des débats contradictoires. Seul le discours officiel, biaisé, partial est véhiculé.

2)- La corruption

La corruption est devenue récurrente en Centrafrique et est visible sous toutes ses formes. Elle a des conséquences financières et économiques qui privent ce pays des sources de financement des projets de développement. La corruption est un phénomène d'échange occulte et d'influence réciproque entre les sphères politique et économique. On peut distinguer quatre sortes de corruption : politique, administrative, la gestion patrimoniale, le clientélisme.

La corruption politique consiste à acheter des députés à l'Assemblée nationale dans le but de créer une majorité non acquise par les urnes. Le cas le plus connu en Centrafrique est celui de Koudoufara : élu comme député de l'opposition, il a été « acheté » par le pouvoir pour constituer une majorité au régime qui venait de perdre les élections dans les urnes. Récemment en 2005, le pouvoir a dû « acheter » les députés dits indépendants pour se constituer une majorité à l'Assemblée Nationale. Au premier tour, la mouvance présidentielle qui n'avait aucun député élu a dû utiliser la corruption pour obtenir une majorité à l'Assemblée Nationale. La corruption politique empêche l'avènement d'une

véritable démocratie et un choix transparent à travers un débat démocratique, un programme et une vision de l'avenir d'un pays.

La corruption, par des élections truquées dont les résultats ne reflètent pas toujours la volonté populaire, favorisant l'impunité et constitue également un obstacle à la démocratie.

La corruption engendre une inégalité entre les compétiteurs et biaise les jeux démocratiques. Ils ne sont plus sains et les choix des citoyens cessent d'être transparents. La corruption favorise les détenteurs de l'argent au détriment des moins nantis. La corruption est utilisée par l'autorité politique pour se maintenir longtemps au pouvoir ce qui est contraire au principe de l'alternance politique, fondement de la démocratie représentative

La corruption administrative se développe dans les régies financières et induit la baisse des taux de douane, d'imposition ou la délivrance illégale des licences d'importation.

L'autre forme de corruption est la gestion patrimoniale de la chose publique, de type familial avec la confusion du public et du privé. C'est la situation où le chef de l'Etat ou ses ministres nomment à des postes publics importants les membres de la famille ou du clan et qui généralement ne rendent compte qu'à ces personnalités. La gestion patrimoniale entraîne généralement l'impunité en cas de détournements des deniers publics.

3)- Le tribalisme et son impact sur la politique, la démocratie et les institutions

Le multipartisme instauré dans les pays africains a travesti dans certains cas la démocratie parce que certains partis politiques ont été créés sur des bases tribales. De ce fait, ce n'est pas une adhésion à un programme politique, mais à un homme de la tribu ou de la région. C'est ce qui explique la prolifération des partis, chaque ethnie voulant prendre le pouvoir pour les siens et il n'y a de ce fait aucune perspective pour le développement national. L'ethnicité est devenue un moyen de prendre le pouvoir et de le conserver grâce à l'ethnie dont les membres de base (à part son élite) ne bénéficient pas d'une meilleure politique sociale particulière. Dans ce cadre, la prise du pouvoir est analysée comme l'opportunité pour une tribu de prendre le pouvoir. Il est régulier d'entendre des propos du genre : « c'est nous qui commandons et vous devez attendre votre tour ». Pour rester plus longtemps au pouvoir, les Présidents de la République tribalistes forment des gardes présidentielles constituées exclusivement des membres de l'ethnie qu'ils utilisent pour réprimer les mouvements sociaux ou les contestations des résultats des élections truquées.

La tribalisation, la régionalisation du pouvoir politique apparaît comme l'incapacité des autorités politiques à faire face aux exigences démocratiques et sociales de la population.

Les leaders des partis ethniques prennent leurs ressortissants en otage et les utilisent pour assouvir leur intérêt. Ils utilisent les mêmes procédés que les colonisateurs, consistant à diviser le peuple qui pourtant a les mêmes demandes sociales non satisfaites.

Dans le système d'ethnicité, les nominations ne se basent pas sur la compétence ou l'intégrité, mais sur la tribu ou la région. Les attributions des marchés d'Etat obéissent à cette même logique où rapidement les hommes politiques créent des entreprises fictives qui reçoivent les financements sans pourtant respecter les cahiers des charges. Cette politique est très dommageable pour l'Etat d'autant plus qu'elle est accompagnée de l'impunité.

Les conséquences sont dommageables pour le pays : il y a développement de l'impunité, parce que la justice est contrôlée par des membres des tribus qui occupent les postes de présidents des différents tribunaux. Les détournements des deniers publics ne sont pas sanctionnés par la justice ni les violations flagrantes des droits de l'homme par les membres des gardes présidentielles.

Les membres des Conseils constitutionnels sont proches du chef de l'Etat qui les utilise pour éliminer les candidats gênants aux élections présidentielles ou entériner des résultats contestés.

4)- Le refus d'alternance

S'éterniser au pouvoir par des votes truqués, la corruption ou par la modification de la constitution est contraire à la démocratie. Ainsi sous le régime du Président Patassé, il avait refusé que la nouvelle loi constitutionnelle s'applique à lui, ainsi son projet était de faire dix-huit ans au pouvoir soit trois mandats. Pour lui, son premier mandat ne commençait qu'en 1999 et non en 1993. Or la loi constitutionnelle a été rétroactive en France et s'est appliquée au Général de Gaulle en ce qui concerne la réforme constitutionnelle de 1962.

Le Président Bozizé s'apprêtait à faire un coup d'Etat constitutionnel en exerçant un troisième mandat alors que le nombre de mandat est exclu du domaine de la révision constitutionnelle. Il pensait « réviser » la constitution en nommant la quasi-totalité des députés de la législature parmi les militants de son parti ainsi que les membres de sa famille.

B)- Les causes économiques et sociales

L'insuffisance des résultats économiques et de l'offre sociale sont également des causes déstabilisatrices de la démocratie. Il est largement admis que la démocratie favorise la croissance économique et la justice sociale. Une demande sociale non satisfaite est caractéristique de l'injustice sociale.

1)- Résultats économiques insuffisants

Les performances économiques de ces dernières années demeurent insuffisantes au regard des potentialités du pays et aussi comparativement avec les autres pays de la sous-région. Certes, la quasi-totalité de nos voisins sont des pays pétroliers, mais nos conditions écologiques et une bonne gouvernance pouvaient nous permettre d'atteindre un niveau de développement appréciable.

Globalement depuis l'avènement de la démocratie, les résultats économiques sont décevants pour deux raisons essentielles : les troubles politico-militaires, liées à la mauvaise gestion de la démocratie des dirigeants respectifs et la mauvaise gouvernance.

Pendant la période du pouvoir MLPC, le taux de croissance économique a été en moyenne de 3,2 % contre une moyenne de 6 % pour l'Afrique. La meilleure croissance est celle de 1994-1995 grâce aux avantages de la dévaluation du FCFA avec les répercussions mécaniques et qui ont amélioré la compétitivité comme dans la plupart des pays membres de la zone Franc.

Les troubles politico-militaires de 1996 ont contribué à dégrader la situation économique : le secteur agricole n'a pas connu une amélioration notable, l'industrie manufacturière a décliné d'environ de 4 points de pourcentage. Les recettes se sont améliorées modestement et non pas permis de faire face aux dépenses prioritaires. Celles-ci restent toujours inférieures à 10% du PIB. Le pouvoir a fait payer le rappel sur des «salaires » sur plusieurs années aux militants du MPLC qui étaient restés volontairement à l'étranger. Cette gestion amicale a grevé les finances publiques. Les nominations complaisantes à des postes de responsabilité des directions des entreprises publiques ou d'économies mixtes ont entraîné leurs quasi-faillites. Les cas légendaires sont ceux de Pétroca et de Socatel.

La situation économique sous le régime Bozizé a suivi la même évolution, mais celle-ci est néanmoins légèrement inférieure en terme croissance. Entre 2004 et 2012, la croissance moyenne est de 3 %, très faible pour un pays en développement très pauvre. Toutes les productions d'exportations ont baissé sur une période importante. La valeur exportée du diamant est passée de 32,8 milliards de FCFA en 2005 à 29,8 milliards de FCFA en 2007. Entre 2007 et 2010, la production du diamant a diminué de 27,7 %, la fraude dans le secteur

est estimée à plus de 50 %. Les productions du coton et du café se sont effritées. La production du coton a quasiment disparu en 2007 avec...2300 tonnes pour remonter progressivement et atteindre 11 500 tonnes en 2010 alors le pays avait atteint 70 000 tonnes en 1970. La production du café est passée de 7300 tonnes en 2007 à 1900 tonnes en 2008 avant de d'augmenter pour atteindre 5700 tonnes en 2010 contre 18000 tonnes qui ont été atteintes pendant plusieurs années. Le potentiel de la production du café est estimé à 50 000 tonnes en réhabilitant seulement les surfaces existantes.

Les recettes fiscales sont demeurées insuffisantes représentant 8 % du PIB alors que la moyenne de la pression fiscale dans les pays de la zone Franc est environ 20 %. Les paiements des salaires ont été possibles grâce aux prêts ou des dons des autres pays de la CEMAC ou des dettes contractées auprès des banques commerciales installées en Centrafrique.

2)- Insuffisance de l'offre sociale et l'évolution de la pauvreté

La situation sociale s'est dégradée cette dernière décennie avec de développement de la pauvreté rurale. L'insécurité permanente et grandissante dans le milieu rural oblige les paysans à se déplacer dans les pays limitrophes ou à se cacher dans la brousse et se nourrissent des racines. Les structures sanitaires sont détruites et/ou manquent des médicaments de première nécessité. L'espérance de vie à la naissance est de 47,7 ans, le quotient de mortalité infanto-juvénile (pour 1000 naissances vivantes) est de 179. Le taux de pauvreté est de 73 % dans les villes et 69 % dans les zones rurales et l'extrême pauvreté s'est développée davantage ces dernières années.

La dégradation de l'éducation s'est accélérée ces derniers mois avec le pillage des écoles. Le chômage continue sans perspectives d'emploi par manque de création d'opportunités.

L'accès à l'eau potable et à l'électricité est limité. La RCA est classée en termes de développement humain 179/187 pour l'année 2011.

C)- LE ROLE DE L'ARMEE ET DES REBELLIONS

Depuis 1996, les militaires et les rebelles ont modifié durablement l'évolution du processus démocratique en Centrafrique.

Les mutineries de 1996 et 1997 aux motifs des revendications sociales ou de discrimination dans les nominations dans l'armée nationale. Si ces mouvements n'ont pas abouti au renversement du pouvoir élu en 1993, les conséquences économiques et sociales ont été désastreuses : destruction de l'embryon du secteur industriel, du commerce et désorganisation des activités économiques et sociales.

En 2001, le Chef d'Etat-major entre en rébellion pour renverser en 2003 le pouvoir qui s'est installé après des élections controversées de 1998 et 1999. Le vainqueur va dissoudre les institutions républicaines. Cette rébellion va détruire l'économie rurale et les usines d'égrainage du coton dans le nord, les machines pour construire les routes ont été pillées et amenées dans des pays voisins, le commerce dans la capitale vidé par les rebelles. Plusieurs habitants se sont déplacés dans les pays voisins. En dix ans les principes démocratiques ont été foulés aux pieds.

Depuis le 24 mars 2013, une autre rébellion, la coalition Séléka a renversé le rebelle François Bozizé qui avait pris le pouvoir en 2003 dans les mêmes conditions. Les conséquences sont désastreuses et ne sont pas encore terminées. Les activités économiques et sociales ont été détruites et pillées. Les violations des droits humains sont suivies des assassinats des civils de tout âge et tout sexe. L'habillage « démocratique » de l'actuelle transition ne le dédommage pas de son caractère anti-démocratique.

D)- LE ROLE DE L'ELITE POLITIQUE ET DE LA JEUNESSE

L'élite politique et la jeunesse ont toujours joué un rôle historique dans le processus du changement en Centrafrique. Les soulèvements de 1979 et les mouvements des 4CN entre 1990 et 1993, en témoignent. Cette tradition a tendance à disparaître cette dernière décennie.

Le comportement de l'élite politique n'est pas étranger à la situation de déconfiture de notre pays. Ce changement de comportement s'est traduit en 2003 par le soutien de la classe politique sans faille au pouvoir de rebelles qui venait de s'installer. Aucun programme politique n'a été suggéré qui pourrait fédérer le gouvernement d'Union nationale d'Abel Goumba. La mise place de KNK a été également l'œuvre d'une partie de l'élite politique. La dénonciation de la population des agissements de cette élite qui est perçue par elle comme des « mangeurs » est justifiée. La population à juste titre rend responsable l'élite politique des situations qu'elle vit depuis des années. Une élite opportuniste, sans conviction. A titre d'exemple l'arrivée de la coalition séléka n'a fait objet d'aucune discussion préalable avant l'acceptation du poste Premier Ministre par Nicolas Tiangaye. La demande de la société civile et de certains partis politiques d'organiser un forum ou une conférence nationale n'a nullement été prise en compte.

La jeunesse centrafricaine d'aujourd'hui n'a pas la même conviction que celle des années 1970 et 1980. La conscience patriotique a disparu au profit de l'enrichissement rapidement qui se traduit par les convoitises des postes ministériels ou dans des postes « juteux ». L'orientation dans des régies

financières a pour but de s'enrichir illicitement au détriment de la population. Si dans le passé l'élite politique et la jeunesse ont joué un rôle dans l'avènement de la démocratie, la préoccupation présente est celle de la destruction involontaire du pays.

VII)- LES CONDITIONS DE LA PERENNISATION DE LA DEMOCRATIE EN CENTRAFRIQUE

La pérennisation de la démocratie en Centrafrique ne peut trouver son fondement que dans la construction d'une société démocratique par les démocrates centrafricains. La démocratie suppose la création d'une société juste basée sur les valeurs universelles d'équité. L'éthique doit être la valeur fondamentale en démocratie.

A)- Une société juste

La justice doit constituer le fondement de toute société démocratique à laquelle nous adhérons pleinement, un des objectifs majeurs de la démocratie est de réduire les inégalités sociales et d'assurer le bien-être de la population.

La société démocratique est définie comme un système équitable de coopération, pérenne et transgénérationnelle qui vise la satisfaction du bien commun caractérisé par des contradictions d'intérêt et des identités d'intérêt. Dans ce cadre, les institutions doivent être démocratiques, justes et équitables pour mériter l'adhésion et le respect des citoyens.

1)- La société comme système équitable de coopération sociale et bien ordonnée

La société est dite système équitable de coopération parce qu'elle est d'abord démocratique, et les individus qui y vivent sont libres et égaux en droit et en devoir, dans le respect des lois, et sont bénéficiaires des ressources collectives sans discrimination aucune et selon la règle de juste répartition. Les idéaux de cette société sont classés comme biens premiers et ne sont pas négociables quelle que soit la situation.

- La liberté est nommée prioritaire dans la société démocratique et on ne peut « échanger une diminution ou une inégalité économique contre une amélioration du bien-être économique ». La liberté n'est pas limitée et égale pour tous et est étendue et compatible avec une même liberté pour tous. Dans sa règle de priorité, Rawls énonce deux situations pour limiter la liberté : « (a) une réduction de la liberté doit renforcer le système total de la liberté que tous partagent, et (b) une inégalité des libertés doit être acceptable pour les citoyens ayant une moindre liberté ».

C'est aussi la liberté qui permet aux citoyens de faire des revendications fondées à l'égard des institutions pour la mise en œuvre de celles qu'ils estiment nécessaires pour améliorer leur situation sociale.

- L'égalité des citoyens se situe à deux niveaux. Le premier niveau est l'impartialité des règles et leur interprétation, le second est l'application des principes de justice et droits fondamentaux à tous.

La société bien ordonnée est définie comme une société conçue pour favoriser le bien de ses membres et est gouvernée efficacement par une conception publique de la justice. Dans une telle société, tous les individus doivent accepter et agir selon les mêmes principes de la justice. Sa stabilité conditionne sa pérennité et les citoyens doivent agir dans ce sens.

2)- Les institutions démocratiques

Sur le plan politique, c'est l'adhésion à une constitution qui doit être une procédure juste qui satisfait aux exigences de la liberté égale pour tous, et à d'autres organisations justes et applicables. L'élément fondateur est un système de « législation juste et efficace ». Les principes démocratiques sont l'égalité de la participation de tous les citoyens au processus constitutionnel ; la garantie de la vie des hommes ; la représentation juste des citoyens ; la tenue d'élections justes et régulières ; le respect des autres libertés fondamentales. Le principe de l'opposition doit être reconnu, qui entraîne nécessairement les divergences des opinions. Le principe de la participation et l'accès égal de tous les citoyens aux fonctions publiques.

Sur le plan économique, la doctrine économique acceptable doit être basée sur une conception de la justice. L'objectif du système économique est de satisfaire les besoins existants, de créer les besoins futurs et de les répartir selon les principes de justice.

B)- Les principes fondamentaux de la justice

La justice doit être au centre des organisations sociales. Elle est considérée comme l'élément fondateur de la société. Ainsi une société juste est celle où « l'égalité des droits civiques et des libertés pour tous est considérée comme définitive ; des droits garantis par la justice ne sont pas sujets à un marchandage politique ni aux calculs des intérêts sociaux ». C'est dire que toutes les sociétés ne sont pas justes et que ces principes ne sont pas formels, mais réels et constituent la démarcation entre les sociétés. La justice apparaît ici comme un idéal social et devient politique, fondement du droit des peuples. Dans la société juste, on distingue deux principes de la justice qui sont formulés ainsi :

(a) chaque personne a une même prétention indéfectible à un système pleinement adéquat de libertés de base égales, qui soit compatible avec le même système de libertés pour tous ; et

(b) les inégalités économiques et sociales doivent remplir deux conditions : elles doivent d'abord être attachées à des fonctions et des positions ouvertes à tous dans des conditions d'égalité équitable des chances ; ensuite elles doivent procurer le plus grand bénéfice aux membres les plus défavorisés de la société.

Le premier principe a priorité sur le second. Le premier principe a pour contenu les libertés de pensée et la liberté de conscience, les libertés politiques et d'associations. Plus généralement, il s'agit des garanties constitutionnelles (lois constitutionnelles et les déclarations des droits de l'homme).

Dans le deuxième principe, l'égalité de chances est supérieure conformément au principe de la différence, ce qui signifie qu'elle doit être obligatoirement satisfaite. Toutes les opportunités doivent être ouvertes à tous sans discrimination aucune y compris des postes publics. Le système doit permettre à tous, surtout à ceux qui potentiellement peuvent y avoir accès en sachant qu'ils ont les mêmes capacités intellectuelles et techniques.

Le concept de différence dans ce second principe se penche sur les défavorisés et permet de régler les inégalités socio-économiques dans la société. Il explique que la satisfaction des plus favorisés est acceptable que si elle améliore le sort des plus défavorisés.

1)- La justice distributive

Une société juste est caractérisée également par la justice distributive, c'est-à-dire la distribution des biens entre les individus à besoins ou désirs connus et qui coopèrent pour produire ces biens.

Le problème que pose la justice distributive est de « concevoir le système social de façon à ce que la réparation résultante soit juste, quelles que soient les circonstances ». Il faut des institutions justes chargées de définir la répartition du revenu total, les salaires et les autres transferts de revenus. Ces institutions sont rendues responsables en cas de développement des inégalités sociales, mais c'est le gouvernement en dernière analyse qui perd sa crédibilité vis-à-vis du peuple.

2)- Les inégalités sociales et la justice sociale

La société juste en vertu du principe de la différence doit éviter le développement des inégalités sociales importantes.

La justice est l'accès à des biens primaires et l'injustice sociale est la privation de ces mêmes biens. Nous appelons biens primaires « des choses dont les

personnes ont besoin et qui leur sont nécessaires, dès lors qu'on les considère à la lumière de la conception politique des personnes, c'est-à-dire comme des citoyens et des membres pleinement coopérants de la société, et non pas seulement comme des êtres humains ».

On distingue cinq sortes de biens primaires :

- les droits et libertés de base : la liberté de pensée, la liberté de conscience... ;
- la liberté de mouvement et le libre choix d'une occupation dans un contexte social offrant des possibilités diverses ;
- les pouvoirs et les prérogatives aux fonctions et aux positions d'autorité et de responsabilité,
- le revenu et la richesse, considérés comme des moyens polyvalents (dotés d'une valeur d'échange) dont on a généralement besoin pour réaliser une vaste gamme de fins, quelle que soit la nature de ces fins ;
- les bases sociales du respect de soi-même, comprises comme les aspects des institutions de base normalement essentiels pour que les citoyens aient un sens aigu de leur valeur en tant que personne, et qu'ils soient capables de progresser dans leurs fins avec confiance.

Ces biens primaires sont caractérisés par leur libre accessibilité et déterminent les conditions sociales objectives des individus de la cité. Ceux qui n'y accèdent pas sont donc des défavorisés, victimes des inégalités sociales. Cette situation ôte à la société sa nature ordonnée et juste.

La structure de base avec ses institutions doit permettre l'accès des citoyens à des biens primaires indépendamment de leur situation sociale d'origine, de leurs dons innés. La société inégalitaire peut s'exposer à la désobéissance civile, qui est ainsi légitimée par ceux à qui les gouvernants n'ont pas tenu leur engagement de construire une société juste.

C)- Contenu de l'éthique économique, politique et sociale

Nous appelons contenu, les éléments fondateurs de l'éthique politique, économique et sociale. Il constitue « une bible » que le partisan de l'éthique doit appliquer. Nous distinguons le contenu politique ou démocratique, le contenu économique et social et le contenu de gestion administrative. Les éléments qui constituent des contenus ne sont pas exhaustifs.

1)- Contenu de l'éthique politique ou démocratique

Le contenu de l'éthique politique ou démocratique est l'application et la défense sans réserve des principes universels de la démocratie :

- les libertés fondamentales reconnues à tous les citoyens et les biens premiers définis dans toute constitution réellement démocratique qui doit s'inspirer des textes internationaux fondamentaux (garanties de toutes les libertés, en

particulier, liberté d'aller et venir, droit à l'organisation, droit à l'information, droit de l'opposition) ;

- la défense des droits humains et sociaux ;
- la lutte contre l'impunité qui constitue une entorse majeure à la démocratie et à l'égalité des citoyens devant la loi ;
- la lutte contre la corruption

Etc.

2)- Contenu de l'éthique économique et sociale

Le contenu de l'éthique économique et sociale est la recherche de la justice sociale basée sur la justice distributive et la lutte contre les inégalités sociales. La production économique doit favoriser toutes les couches de la population, en particulier le développement des capacités des populations démunies.

La satisfaction de la demande sociale (santé et éducation), élément déterminant de l'augmentation de la production des richesses et de justice sociale.

La maîtrise de l'environnement pour garantir l'avenir économique et social de la génération future.

3)- Contenu de l'éthique administrative

L'éthique administrative vise :

- la transparence par l'utilisation des procédures légales et la mise des informations à la connaissance de la population ;
- la neutralité par rapport au pouvoir politique et la non-discrimination ;
- la légalité par le respect strict de la loi ;
- l'intégrité et la probité morale qui est la négation du népotisme, du trafic d'influence, du favoritisme ;
- l'absence de conflit d'intérêts car le fonctionnaire ne doit pas avoir une autre fonction ou position ni des intérêts financiers ou commerciaux incompatibles avec ses fonctions.

Etc.

CONCLUSION

Le peuple centrafricain s'est toujours opposé à l'oppression d'où elle vient. Il s'est opposé à des régimes intolérants pour avoir sa liberté en instaurant des régimes démocratiques. Il a été le premier à avoir organisé le séminaire national, ce qu'on a appelé plus tard les conférences nationales. Il a instauré la démocratie pour la première fois en Afrique francophone postindépendance. Il a continué à lutter pour la sauvegarde des acquis démocratiques qui sont constamment déstabilisés par des mouvements armés et coups d'Etat.

La pérennisation de la démocratie suppose la construction dans la pratique d'une société juste avec des institutions démocratiques durables ; l'application des principes fondamentaux de la justice (justice distributive, la justice sociale). L'éthique économique, politique et sociale doit être l'élément fondateur. C'est à ces conditions que la Centrafrique peut s'inscrire d'une façon durable dans le processus démocratique.

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

- Hugon (P) : *L'économie éthique publique : Biens publics mondiaux et patrimoines communs*, Economie éthique N°3, 2003
- X, CEREC-GEMDEV N° 26 : *La justice comme équité*
- Latouche (S) : *La justice sans limites*, Fayard, 2003
- Lonsdale (J) : *Ethnicité, morale et tribalisme politique*, Trinity College (Cambridge), 1995.
- Rawls (j) : *Théorie de la justice*, Seuil, 1987.
- Zalagoye (B) : *L'expérience démocratique en Centrafrique*, mémoire de DEA, Université Paris V.
- Ngouaméné (G) : *Mauvaise gouvernance et rupture démocratique* actualités juridiques, février 2005.